

Visas et statuts migratoires au Pérou

- **Séjour de moins de 6 mois**

Pour un séjour inférieur ou égal à six mois, le passeport français en cours de validité suffit, et il n'est pas nécessaire de demander un visa auprès du consulat péruvien. A l'entrée sur le territoire, *Migraciones* vous accordera un visa touristique allant de 1 à 6 mois.

La durée maximale est de 183 jours. Tout dépassement de séjour est facturé 1 dollar par jour, à régler au moment de la sortie du territoire. Il est donc important de demander une durée suffisante à votre séjour lors de votre entrée sur le territoire, car ce type de visa n'est pas renouvelable sur place par la suite.

Source : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs_909/pays_12191/perou_12345/index.html#entree

Autres nationalités que française :

[http://www.rree.gob.pe/portal/aconsular.nsf/bd437a0309e5e7be05256bff006da083/a086a1dda82ff807052574490075bc48/\\$FILE/VisasXExtranJul2009.pdf](http://www.rree.gob.pe/portal/aconsular.nsf/bd437a0309e5e7be05256bff006da083/a086a1dda82ff807052574490075bc48/$FILE/VisasXExtranJul2009.pdf)

- **Visa de volontaire**

A solliciter auprès de l'Agence Péruvienne de Coopération Internationale (avant l'arrivée au Pérou) :
<http://www.apci.gob.pe/servicio.php?TIPO=Registro&CATE=EXPERTOS%20Y%20VOLUNTARIOS>

- **Autres statuts migratoires :**

Consulter le Consulat du Pérou en France (www.consuladoperuparis.org)

25,rue de l'Arcade 75008 Paris

Tel.: 01 42 65 25 10

Fax : 01 42 65 02 54

Horaire: 9:00 - 15:00

Mail : conperparis@wanadoo.fr

Consulats péruviens dans les autres pays :

<http://www.rree.gob.pe/portal/misrree.nsf/B4EA6179F4DD8AA705256E190072AD04>

- **Changement de qualité migratoire au Pérou :**

Liste des principaux statuts : http://www.digemin.gob.pe/inm_ccm_mostrar.asp

Adresse de la Direction des Migrations à Lima :

Avenida España N° 730 - Breña - Lima

Tel. : 4176900

(ouvert au public du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00)

Adresses dans le reste du Pérou : http://www.digemin.gob.pe/ubicacion_prov.asp

Autres liens utiles :

FAQ sur le site de Digemin : http://www.digemin.gob.pe/preguntas_frecuentes_inmigracion.asp

Liste d'avocats sur recommandés par l'Ambassade : <http://www.ambafrance-pe.org/spip.php?article985>